BARYCENTRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 668 200 euros
Siège social : 692 Route du balcon
38190 LES ADRETS
852 354 406 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 novembre,
A 11h00,

Monsieur Luc TASSET,
demeurant 692 Route du balcon 38190 LES ADRETS,

Propriétaire de la totalité des 668200 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société BARYCENTRE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 692 Route du balcon 38190 LES ADRETS au 56 chemin de la Bâtie 38240 MEYLAN à compter du 1er décembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 56 chemin de la Bâtie 38240 MEYLAN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Luc TASSET

Signé par Luc TASSET
Le 11/12/24
ID: tx_w6VVqJPBmvJ0

Signed with
Universign